

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et de 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI et VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal... Abonnement à l'Album... Aux deux publications réunies... PRIX DES ANNONCES... Distinction et au-dessous... Au-dessus par ligne... Toute insertion subséquente, le quart du prix.

MAISONS &c. A LOUER.

MAISONS ET MAGASINS A Louer.

UNE Maison, avantageusement située pour le commerce, au coin des Rues DONCHIKOFF et DUNDAS, avec un Hangar et Cour spacieuse. S'adresser à

LOUIS PLAMONDON. No. 177, Rue St. Paul.

A LOUER.

LE Magasin voisin du coin des Rues St. Paul et St. Gabriel. Ce Magasin convient surtout à un cordonnier ayant toujours été occupé comme boutique de cordonnier depuis longtemps. S'adresser à

LOUIS PLAMONDON. No. 177, Rue St. Paul.

Maison et Magasin A LOUER.

Le Magasin voisin du sous-sol avec comptoir, Tablettes et Tuyaux au Gaz. S'adresser à

LOUIS PLAMONDON. No. 177, Rue St. Paul.

Maison et Magasin A LOUER.

La MAISON faisant front sur la rue St. Jean en arrière du Magasin ci-dessus, avec une bonne cave et les Tuyaux pour l'eau. Le bas est convenable pour une officine ou Magasin. S'adresser à

JOHN JORDAN. 172, Rue Notre-Dame.

A LOUER.

UNE MAISON et VOUTE avec ses dépendances situées dans la rue Notre-Dame, voisine de la Propriété de François Perrin Esc. Pour les conditions, s'adresser à

LOUIS RAYMOND PLESSIS, Grand rue du Faubourg St. Laurent, No. 162

A LOUER.

UNE MAISON et Dépendances à Deux et Trois étages, situées dans la rue St. Charles, voisine de la propriété occupée par M. Mack. Pour les conditions, s'adresser à

L. RAYMOND PLESSIS, Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 162.

MAISON A LOUER.

DEUX maisons sur la Rue Graig (coin de la Rue Côté avec glacière, écurie, etc. S'adresser à

LOUIS DELAGRAVE. Rue des Commissaires à C. A. BRAULT N. P.

PLACE SAINT-ANTOINE. A LOUER.

LA MAISON et ses dépendances le No. 4 de cette place, possession au PREMIER MAI prochain. S'adresser à

JEAN BRUNEAU.

A LOUER.

La Maison en briques à deux étages faisant les coins des rues St. Henry et St. Maurice. Cette place est une des meilleures de ce canton pour le commerce. Un long Bail sera donné. S'adresser à

JEAN BRUNEAU.

A LOUER.

TROIS LOGEMENTS et un MAGASIN en briques à l'encolure du Quarré Papineau, avec Cave, Cour, Ecurie, Remise, &c., dans le meilleur quartier possible. QUATRE LOGEMENTS Rue Visitation, avec Ecurie, &c. S'adresser à

M. JOHN ATKINSON, No. 12, rue St. Paul, ou au Bureau de M. ROBERTSON MASSON & Cie., No. 143, rue St. Paul.—2^e ét.

BOULANGERIE A LOUER.

UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin des rues St. Catherine et St. Dominique. Possession le 1er octobre prochain. Prix modéré. S'adresser à

G. REINHARDT, Au coin de la Grande rue St. Laurent, No. 113.

A LOUER.

LA MAISON et la VOUTE à trois étages en Pierre de Taille, faisant l'encolure des rues St. Paul et St. Joseph. Elles sont maintenant occupées par M. Eager et Lafontaine. Possession au 1er Mai prochain. Un Bail des lieux susdits sera donné pour plusieurs années. S'adresser à

JOHN OSTEL, ou à C. A. BRAULT, N. P.

A LOUER.

Une MAISON en Bois située en la rue St. Louis ayant quatre appartements au premier étage, chambre dans les mansardes et cuisine dans la cave, avec le spacieux terrain en dépendant, borné en front par la rue St. Louis, en arrière par la rue Craig, d'un côté par M. Hon. Viger, et de l'autre côté par le propriétaire susdité. Possession au 1er Mai prochain. S'adresser à

JOHN OSTEL, ou à C. A. BRAULT, N. P.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

Une bonne fortune au bal de l'Opéra.

(Suite.)

Gaston tressaillit. L'inconnue continua : A ces mots, il se retourna. Elle était devant lui, suppliante, le front humble et baissé. Après l'avoir examinée, il fit signe à quelques jeunes gens, et dit à la jeune fille en l'entraînant quelques pas plus loin : — Votre mère est malade ? — Oui, monsieur, répondit-elle sans oser lever les yeux. — Et vous êtes pauvre ? vous vous adressez à moi pour la secourir ? — Oui, monsieur. — Et vous avez raison : une jolie femme ne m'a jamais supplié en vain. Elle leva la tête et ne sut pourquoi ce regard et ces paroles lui faisaient froid au cœur... Il ajouta : — Malheureusement, je n'ai pas sur moi l'argent nécessaire... Mais voici mon adresse : c'est à quelques pas d'ici. Montez chez moi ; vous y trouverez mon valet de chambre : je vous rejoins dans l'instant... — Assez !... cria Gaston, pâle et inquiet. Qui donc a pu vous instruire de ces détails ? — Ne m'interrompez pas ! dit l'inconnue avec autorité ; vous verrez encore mieux tout à l'heure si je suis bien informée. Et elle reprit : Sur la promesse de cet homme, la jeune fille se dirigea ou plutôt se traîna vers la demeure indiquée, car il lui semblait que tout le monde riait en la montrant du doigt... Cette pensée qu'elle allait seule, par un jour blafard, par un pavé fangeux, dans une maison inconnue, chez un homme qui lui était étranger, et cela quand sa mère était à l'agonie... cette pensée était atroce et la remplissait d'épouvante et de honte... Enfin elle monta, et le domestique la reçut après diverses questions faites d'un ton brutal. Elle s'assit, en proie à la fièvre, dans l'antichambre glacée. Au bout de quelques minutes d'une attente pleine d'angoisses, le jeune homme revint. Il parut surpris en apercevant la jeune fille. Et fit de violents reproches à son domestique. — Apprends, lui dit-il, que tes pareils seulement sont faits pour grelotter dans les antichambres. Quant à une femme, pourvu qu'elle soit jolie, elle a le droit d'entrer partout. Et il ouvrit une porte en invitant la jeune fille à passer devant lui. — Monsieur, dit-elle, en larmes, ma mère se meurt ; je n'ai pas besoin d'entrer : donnez-moi la somme qu'il vous plaira... — Hé quoi ! répondit-il, vous avez peur de moi ? Elle céda aussitôt, dans l'espoir d'en finir plus vite... Il lui fit traverser un salon, et elle pénétra dans une petite pièce obscure. A peine le seuil fut-il franchi que la porte se referma à double tour... Par pitié, madame, implora Gaston, n'achevez pas !... Mais l'inconnue, sans lui répondre, continua : « Devant cet acte de violence, la jeune fille demeura stupéfaite, et dit en joignant les mains : — Monsieur, pourquoi fermez-vous cette porte ?... Il ne répondit rien et se contenta de tirer froidement quelques pièces d'or de sa poche en les faisant résonner ; puis, la regardant avec un sourire ignoble, il reprit : — Service pour service. Elle comprit et poussa un cri d'horreur. — Mais vous êtes un infâme ! mais ma mère se meurt !... — Ah bah ! répliqua le misérable en haussant les épaules, les mendicantes ont toujours quelque chose comme ça : une mère, un enfant, un oncle, un cousin affligé de toutes sortes de maux ! Ah ça ! me croyez-vous assez fou pour ajouter foi à vos sornettes ? — Ce n'est pas un mensonge, dit la jeune fille en sanglotant ; vous pouvez vous en assurer... — Grand merci ! — Et puis, quand cela serait vrai, raison de plus pour tâcher de sauver la mère en ne repoussant pas mes offres ; ça sera faire preuve de piété filiale. — Infamie ! laissez-moi sortir !... — Et elle voulut ébranler la porte ; mais ses efforts furent vains... Alors elle employa la prière, les pleurs, les supplications pour fléchir cet homme ; elle fit appel à sa loyauté, à sa pitié ; elle passa aux menaces, aux malédictions... tout fut inutile : l'infâme répondait à ses plaintes, par l'ironie, à ses menaces par le rire... Enfin, folle de terreur, pensant à sa mère, qui l'appelait peut-être en ce moment dans les convulsions de l'agonie, elle prit un parti désespéré. — Vous voulez me donner de l'or ? dit-elle éperdue ; voyons la somme... — A la bonne heure ! fit le lâche en ricanant. Et il lui montra quelques pièces. — Ce n'est pas assez, reprit-elle d'un air égaré ; il faut que la honte se paie davantage... — Oh ! oh ! quelle avidité ! — Mais, soit ; je ne lézine jamais avec mes fantaisies.

Et il se dirigea vers son secrétaire. Aussitôt la jeune fille, prenant son élan, se précipita vers la fenêtre, l'ouvrit et disparut... Elle resta évanouie sur le pavé. Lorsqu'elle reprit ses sens, elle entendit des rires et des murmures... c'était une foule hideuse qui, n'ayant pas vu son acte de désespoir, attribuait son évanouissement à l'ivresse et se pressait autour d'elle en l'injuriant... Elle essaya de se relever... sans pouvoir y parvenir. Alors, les cris et les huées recommencèrent de plus belle... Heureusement, un homme se détacha de la foule, un homme de haute taille, vêtu d'une simple blouse, au visage plein de bonté et de franchise. Il la prit dans ses bras et s'écria d'une voix retentissante : — Au large, vauriens que vous êtes ! le premier qui me fait obstacle, je le tue sur la place ! La foule s'écarta avec frayeur, et il entraîna la jeune fille... Celle-ci, quoique blessée gravement au genou, voulut aussitôt continuer son chemin, nonobstant les instances de son protecteur, qui déclarait la chose impossible. Mais, quand elle lui eût dit que c'était pour revoir sa mère malade, seule, privée de secours, il en comprit la nécessité, et proposa une voiture. Elle refusa en balbutiant... — Par hasard, dit-il, si ce n'est ça, ça ne va pas ? Voyons ! disons le franc mot ! n'y a pas de honte ! vous n'avez pas d'argent ? Elle fit signe que non. — C'est pour ça que vous roulez ? reprit-il. Par exemple ! mais j'en ai, moi. Et il tira avec triomphe de sa blouse une bourse en cuir contenant quelques menus monnaies. A cette vue, la jeune fille sentit battre son cœur, et eut une inspiration soudaine. — Monsieur... monsieur ! s'écria-t-elle en joignant les mains ; ma hardiesse est bien grande, mais vous paraissez si bon ! — Qu'est-ce que vous voulez donc que je fasse, parlez sans crainte, mam'zelle ? — Alors elle lui confia sa misère présente et l'horreur de sa situation. — Et vous ne m'avez pas dit plus tôt ! reprit cet excellent homme. Courons ! courons acheter ce qu'il faut à cette bonne mère. Si je n'ai pas assez d'argent, l'apothicaire ne fera crédit sur ma bonne mine ! ou bien je la laisserai mon cadavre en effe ! La jeune fille fut tentée de se jeter à la tête de son sauveur ! Ils montèrent dans un fiacre et furent bientôt munis des médicaments préteux... Arrivée à la porte de sa mansarde, la jeune fille s'arrêta un instant et chercha dans son esprit quelque prétexte à donner à son absence. Elle prêta l'oreille, en retenant son haleine, et n'entendit rien. Enfin, elle entra... un horrible spectacle frappa ses yeux ! la mère, la tête renversée hors du lit, se débattait contre la mort... A cette vue, un cri déchirant sortit de sa poitrine... la mourante l'entendit et reconnut sa fille... Alors, elle l'appela d'un regard en ouvrant les bras, et n'eut que le temps de la presser dans une dernière étreinte... Voilà, M. de Varjèse, l'écrit préalable que j'avais à vous faire. Or, l'homme qui retint la jeune fille et qui avançait l'heure de la mort de sa mère, cet homme, c'est vous... La jeune fille, c'est moi ! Et l'inconnue armacha son masque. — Oui ! moi, Honoré Rémond, votre victime. Gaston resta confondu, éré... — Madame, dit-il en butant, croyez bien que je me suis repenti souv. bien souvent de ma faute. — Vraiment ! répliqua Honorine avec un souverain mépris ; et avez-vous fait pour l'expier ? — Que pouvais-je faire ? j'ignorais... votre demeure. Ah ! c'est là la cause de votre inaction ? Il ne me reste plus maintenant qu'à vous absoudre ! — Allons ! pas d'hypocrisie ! vous n'avez pas cherché à me revoir parce que j'étais partie pour vous le signe vivant de votre infamie ! Et d'ailleurs, vous ne pouviez même pas pousser par un remord qui n'est jamais né dans votre cœur. Ah ! si vraiment, ce soir eût vibré en vous, écoutant la voix de votre conscience, vous vous seriez dit : « Voyons ! refusé l'aumône à cette jeune fille qui m'appartient pour sa mère, et j'ai voulu en outre l'at ; j'ai donc été doublement infâme : car j'aurais à la fois à la loi de justice et à la loi d'amour. A la loi de justice qui ordonne à l'âme dont les deux mains sont pleines, d'ouvrir moins l'une d'elles au pauvre qui le prie la loi d'amour qui repousse avec horreur ce qui n'est pas attrait mutuel et libre cli. Eh bien ! je vais réparer mon crime aussi tôt qu'il est en moi. Sans doute, cette jeune fille n'a la seule en proie à la misère, et contre lui d'autres se trament les complots des honte passions... Il faut que je découvre toutes plaies, que je les sonde, et que mon intelligence, une partie de ma vie et de mes richesses consacrées à la guérir. » Voilà ce que vous avez dit et ce que vous eussiez fait si vous n'avez pas touché à votre âme. non ! vous n'avez même pas cherché à dépouiller de votre monstrueux égoïsme ; n'avez pas voulu

vous arracher à votre vie oisive et sans dignité, à votre vie qui n'est qu'un long vol fait aux autres hommes et à Dieu ! — Aussi, je vous l'ai dit, M. de Varjèse, le châtement que je vous prépare sera terrible ! — Encore ? répondit Gaston troublé ; il serait temps, madame, de m'apprendre en quoi consiste ce châtement dont vous me menacez sans cesse ? — Vous allez être satisfait, dit sévèrement Honorine, le voici. — M. Gaston de Varjèse, dès à présent, les chevaux, les voitures, les bals, les théâtres, les somptueux appartements, les riches habits n'existent plus pour vous. Tout ce luxe au sein duquel vous avez toujours vécu ; toutes ces splendeurs, toutes ces jouissances, il faut y renoncer. Tout ce qui faisait votre force a disparu. M. de Varjèse, vous voilà désarmé, asservi, impuissant ; vous prenez place maintenant parmi les esclaves de la faim ; vous êtes pauvre ! — L'héritage de votre oncle sur lequel vous comptiez... — Eh bien !... cria Gaston. — Cet héritage m'appartient. Votre oncle vient de mourir en me nommant sa légataire universelle. — Mensonge ! dit Gaston épouvanté. — Voici des titres qui vous feront croire, dit Honorine en lui passant quelques papiers ; une copie du testament, l'acte de décès, diverses lettres qu'il m'a écrites ; croirez-vous maintenant ? Gaston parcourut ces papiers, et à chaque lecture, il devint plus livide... Il les rendit à Honorine, et, pris de vertigo, il s'assit pour ne pas tomber. Tout son sang avait reflui au cœur. Il y eut un moment de silence. — Et comment se fait-il, reprit Gaston d'un air égaré, qu'il vous ait accordé cette faveur ? — En premier lieu, dit Honorine, parce que je l'ai entouré de soins tout filiales, et qu'il m'a jugée digne de dépenser noblement une brillante fortune. En second lieu, parce que je lui ai dévoilé votre conduite infâme, et que, non content de vous déshériter, il voulait vous dénoncer à la justice. — Vraiment ? dit Gaston, avec une fixité de regard effrayante. Et comment l'avez-vous connu ? — Je pourrais, à la rigueur, répliqua Honorine, me dispenser de répondre à vos questions ; mais j'ai pu de vous un grand service. Sachez donc que, recueillie par une parente après la mort de ma pauvre mère, j'allai en province habiter la ville où résidait votre oncle. J'entendis prononcer son nom et j'allai lui porter mes plaintes contre vous. A dater de cette époque, il s'établit entre nous des relations affectueuses, qui ne s'altérèrent jamais. — Cela se voit de reste par le résultat ! reprit Gaston, dont l'espèce de vertige se dissipait ; savez-vous, madame, que vous avez une adresse merveilleuse à séduire les sexagénaires et à capter leur héritage ? — Pas un mot de plus, dit Honorine en se redressant avec fierté. Mais Gaston continua avec acharnement : — A frustrer leur héritiers légitimes, à entourer de soins, au moins suspects, les derniers jours d'un moribond... — Vous m'insultez, monsieur ! interrompit Honorine. — Je vous insulte ! reprit Gaston, qui s'était levé, le visage empourpré de fièvre, parce que je vous rappela vos exploits ? mais c'est là une campagne qui vous fait beaucoup d'honneur ! et je vous conseille d'exercer de nouveau votre talent sur quelque autre vieillard ! — Misérable ! Et Honorine agita violemment son sonnette. Un homme parut : c'était le même qui avait introduit Gaston. — Jean ! dit-elle, vous savez quel est cet homme ? Eh bien ! il ose m'insulter... Jean fit un mouvement pour s'élaner sur Gaston. Honorine le retint. — Non ! dit-elle, Seulement, comme il faut encore que je lui parle, restez auprès de moi ; et, à chaque insulte qui sortira de sa bouche, vous le frapperez. Jean croisa ses bras formidables et son œil clair et perçant se fixa sur Gaston. Celui-ci vit son impuissance et dit avec rage : — Ha ! cet homme est le digne champion que vous avez choisi ! — Cet homme, répondit Honorine, est celui qui m'a protégée et secourue lorsqu'il me rencontra sous vos fenêtres gémissant sur le sol ; cet homme, je lui dois d'avoir pu embrasser ma mère avant son dernier soupir ; aussi je l'aime et l'admire... car cet homme est généreux et bon, tandis que vous êtes égoïste corrompu ! Finissons ! monsieur de Varjèse, je vous ai annoncé votre ruine ; le châtement n'est pas encore complet... Gaston sourit amèrement d'un air de dépit Honorine ajouta : — Tous les titres de vos créanciers qui défraieraient votre vie indigne ; je les ai réunies entre mes mains ; je vous donne le droit de vous jeter en prison... J'ai donc sur vous un pouvoir presque sans bornes... Gaston la regarda avec épouvante et se demanda s'il ne faisait pas un rêve effrayant... — Mais je ne veux pas me montrer inexora-

ble, poursuit Honorine avec plus de douceur, vous avez un moyen d'échapper à la prison et de reconquérir une partie de votre fortune... — Est-il possible !... cria Gaston, l'œil illuminé d'espoir. — Oui, dit-elle, un moyen qui m'a été inspiré par mon bienfaiteur, par votre oncle lui-même et son lit de mort ; une pensée que j'ai comprise et accueillie avec reconnaissance ; car elle répondait à mes propres sentiments, à tous mes souvenirs, aux traces ineffaçables laissées dans mon esprit par des années de deuil et d'amertume, par des tableaux de misère et d'oppression. — Qu'est-ce donc, enfin ?... balbutia Gaston avec inquiétude. Honorine reprit d'une voix émue : — Monsieur de Varjèse, pendant cinq ans, il faut que vous soyez ouvrier... — Pendant cinq ans, répéta Honorine, vous serez ouvrier ; vous travaillerez dans un atelier de charpentier dont le maître m'est connu... Au bout de ce temps, si votre conduite est noble et digne, et si je suis seule m'en faire juge... Si la régénération que je désire, que j'espère, est accomplie en vous, vous retrouverez votre fortune et vos jouissances ! Mais si vous refusez, si un travail rude et incessant vous épouvante, non sans raison... si vous choisissez la prison vous y resterez pendant cinq années, et en sortant, la misère hideuse vous attendra à la porte. Choisissez ! — Quoi ! s'écria Gaston en courbant la tête ; pendant cinq ans, travailler... travailler sans répit, avec dégoût, avec horreur... les mains meurtries par des instruments grossiers... sous un soleil de feu ou dans une atmosphère de glace... Après la rude journée, quitter ma chambre, être libre quelques heures ; mais traîner avec peine mes membres endoloris et ne plus avoir de forces et de pensée que pour le sommeil... Renoncer à toute grâce, à toute élégance, et me revêtir d'habits informes, repoussants, dont le contact répugnerait aux mains délicates d'une femme... Oh ! c'est horrible ! — C'est horrible ! dit Honorine, et c'est pourtant là le sort de millions d'êtres... et cela, non pas pour cinq ans, mais pour tous les jours de la vie ! Encore vous, au bout de cette épreuve, vous pouvez trouver la fortune et les plaisirs... Eh ! ils ne peuvent guère exister que de dédain de la mort... Mais ces êtres, s'écria Gaston, ils n'ont pas, comme moi, l'image trompeuse du passé qui vient d'augmenter ma misère... — En effet, dit amèrement Honorine, ils ne croient pas ce pénible châtement ! Ils ne peuvent pas renoncer dans leur existence à des jours d'opulence et de fête qui n'ont jamais lui peut eux ! Au surplus, vous réfléchirez au parti que vous avez à prendre ; je vous laisse jusqu'à demain pour vous décider. — Demain... allô !... — Si votre esprit et votre cœur étaient moins corrompus, dit Honorine avec colère, vous comprendriez le sens de cette leçon, et vous n'hésiteriez pas ! Mais cessons cet entraînement... — Ainsi, reprit Gaston avec désespoir, vous êtes employable ! — Je suis juste et meilleur pour vous que vous-même — Cinq ans ! répéta Gaston. — Mon bon Jean, dit Honorine en détournant la tête, reconduisez monsieur ! Et Gaston sortit avec rage de cette maison, où il était entré riche, puissant... d'où il sortait misérable, esclave... II. Quelque temps après la scène précédente, paraissait dans un journal : « Hier, un affreux accident, qui se reproduit sans cesse, vient encore d'affliger les amis des classes ouvrières. Un malheureux charpentier, travaillant sur un échafaudage, est tombé à la renverse sur le pavé. La mort a été instantanée. » Ce charpentier, c'était Gaston... Soumis à la terrible alternative imposée par Honorine, il avait choisi la vie d'ouvrier... Il s'était résigné pour cinq ans au travail incessant du corps et à un dévouement homicide, à l'oppression de l'esprit et au martyre de la chair, ces deux compagnons fidèles du pauvre ! Mais le sinistre cortège n'était pas encore complet... Le malheureux Gaston avait compté sans un troisième être qui vient fondre aussi sur le champ du travail et prend diverses formes pour abattre ses victimes : — La mort ! Honorine, en apprenant cette nouvelle, fut douloureusement affectée. Elle avait espéré en la régénération de Gaston, et son désir était de lui rendre, avant le terme assigné, une partie de l'héritage... Aujourd'hui, maîtresse d'une fortune immense, brillante de jeunesse et de beauté, Honorine même une vie des plus modestes... Les pauvres pourraient expliquer ce mystère... Une telle conduite, elle le propose que son noble cœur lui inspire sur les misères et les crimes de la société, soulève dans le monde les bruits les plus extraordinaires. Beaucoup disent avec ironie qu'elle est folle ; quelques-uns l'ajustent et l'appellent une sainte... HENRI BRUNEAU.

REVUE PARISIENNE.

PARIS, 1er février, 1847.

Nous voici dans la région éthérée. — Nous sommes aux Tuileries, au milieu d'un bal immense, un bal tel que, de mémoire de courtisan, jamais, dit-on, n'en vit de semblable. — Mais, peut-être, supposez-vous déjà que je vais vous parler des festivités royales à peu près comme un aveugle parle des couleurs. C'est là un point sur lequel Nicolas ne juge pas à propos de vous édifier; car, si jamais on savait... Chut! Croyez-moi, si vous le voulez, que je tiens les détails que vous allez lire d'un notaire extra-muros, capitaine de la garde nationale, chevalier de la Légion d'Honneur, comme de raison, et, de plus, homme parfaitement vulgaire, ce qui le rend très apte à se laisser vivement impressionner. Va donc pour le capitaine de la garde nationale: ça m'arrange.

Parlons d'abord du matériel. Trois orchestres formidables étaient établis, le premier dans la salle du théâtre, le second dans la salle des maréchaux et le troisième dans la galerie Blanche ou de la Paix. Éclairé à giorno par des milliers de bougies reflétant leurs clartés sur les uniformes de toute l'Europe, sur cinq ou six cents femmes couvertes de diamans, ainsi que sur la resplendissante livrée (argent et rouge) de la maison d'Orléans, la vaste salle de spectacle présentait un coup d'œil véritablement magique. Plus de six mille invitations avaient été adressées. Aussi, dès huit heures du soir, cinq ou six salons étaient-ils déjà remplis, et la foule qui les encombrait tournait-elle un peu à la cohue. Vers neuf heures, la famille royale et le corps diplomatique prirent place sur l'un des grands côtés réservés, et l'orchestre de Thalberg donna aussitôt le signal des danses. Le bal fut ouvert par un quadrille où figurait M. le duc de Montpensier, servant de cavalier à sa belle-sœur, l'infante de Portugal, et à sa belle-sœur, l'infante de Portugal, et à sa belle-sœur, l'infante de Portugal.

Parlons d'abord du matériel. Trois orchestres formidables étaient établis, le premier dans la salle du théâtre, le second dans la salle des maréchaux et le troisième dans la galerie Blanche ou de la Paix. Éclairé à giorno par des milliers de bougies reflétant leurs clartés sur les uniformes de toute l'Europe, sur cinq ou six cents femmes couvertes de diamans, ainsi que sur la resplendissante livrée (argent et rouge) de la maison d'Orléans, la vaste salle de spectacle présentait un coup d'œil véritablement magique. Plus de six mille invitations avaient été adressées. Aussi, dès huit heures du soir, cinq ou six salons étaient-ils déjà remplis, et la foule qui les encombrait tournait-elle un peu à la cohue. Vers neuf heures, la famille royale et le corps diplomatique prirent place sur l'un des grands côtés réservés, et l'orchestre de Thalberg donna aussitôt le signal des danses. Le bal fut ouvert par un quadrille où figurait M. le duc de Montpensier, servant de cavalier à sa belle-sœur, l'infante de Portugal, et à sa belle-sœur, l'infante de Portugal, et à sa belle-sœur, l'infante de Portugal.

J'ajouterai même que ce choix était d'autant plus politique qu'il a eu pour résultat de prouver la validité, souvent contestée, de MM. les lieutenants-généraux. Au fait, le général Changarnier ne s'est pas trop mal tiré des balances et des avant-deux. On remarquait cependant, que ce brave officier allait un peu trop en avant. La jeune duchesse, dont les épaules resplendissaient d'une blancheur éblouissante aux lumières, était vêtue d'une simple robe de gaze; elle était coiffée comme à sa présentation, et de nombreux ferrets de diamans étincelaient dans sa noire et magnifique chevelure. Décidément rien, dit mon capitaine de la garde nationale, n'est plus ravissant que l'infante d'Espagne. Les autres princesses étaient aussi vêtues de robes blanches, mais parsemées de nombreux bouquets de fleurs. Jusqu'à minuit et demi, c'est-à-dire jusqu'au souper, les princesses n'ont pas manqué une seule contradanse, mais on a observé qu'elles se privaient de valser, et mon vieux capitaine, dont la pénétration est proverbiale, attribuait judicieusement cette réserve à l'état intéressant dans lequel, dit-il, quatre altestes féminines se trouvent en ce moment.

Cependant, l'homme de la banquette ajoutait que, dans un petit bal donné dimanche dernier, par M. le duc de Nemours, vingt danseurs d'élite désignés d'avance par autant de danseuses de choix, avaient volé et mazuriqué sans interruption depuis neuf heures jusqu'à minuit. Expliquera qui pourra cette contradiction. Quant aux augustes époux, tous, excepté M. le duc de Montpensier, se renfermaient strictement dans leur gravité princière.

Puisque me voilà avec madame la duchesse de Montpensier, dont il est d'ailleurs difficile de se détacher, laissez-moi aussi vous raconter ce que je dois à la nature excessivement communicative de mon capitaine de la garde nationale. Co brave, qui me parait fort avancé dans la confiance de M. de Montalivet n'a fourni les renseignements les plus précieux sur la dot de l'infante Luisa-Fernanda. Que vous parlez de trente millions? Il s'agit bien, ma foi, de cette bagatelle! La dot, d'ailleurs inventoriée par le sagace intendant de la liste civile, se compose bel et bien de cinquante millions, représentés, le par des domaines situés dans les Asturies, le royaume de Léon et la Vieille-Castille, dont le rapport, il est vrai, est quelque peu inférieur à la valeur réelle; 2e de cinq millions de capital en rentes françaises; 3e de douze millions d'inscriptions de rentes d'Espagne, hélas! de quatre millions en rentes de Naples, de Rome d'Angleterre. En récapitulant ces items, mon capitaine qui, comme je vous l'ai dit, est fort avancé dans l'intimité de M. de Montalivet, suffoquait de bonheur. Mais revenons au bal.

Le roi, revêtu de l'uniforme de la garde nationale, paraissait jouir d'une santé parfaite, et l'œil le plus exercé n'eût pu découvrir le moindre nuage sur son teint frais et rose. Le roi et la reine des Belges sont arrivés quelques instants après l'ouverture du bal, et l'on a remarqué que Louis-Philippe s'est immédiatement enquis de son genre, qu'il a entraîné dans une embrasure et avec lequel il s'est entretenu pendant une demi-heure avec beaucoup de vivacité. A dix heures, la foule était si grande et si compacte, que force était d'aller chercher l'air et l'espace jusque sur les escaliers. On compte trois attaques d'apoplexie, dont une dans le corps diplomatique, et un honnête musulman, qu'une fatale curiosité avait attiré dans la loge, a dû être saigné sur place par M. Bauliens, chirurgien ordinaire du roi. On a même éprouvé quelques instants de crainte pour la vie de l'infant. Heureusement que l'heure du souper est

venue fort à propos appeler une partie des combattants sur un autre terrain. Ah! que ne pouvez-vous, comme moi, jouir de l'enthousiasme de mon capitaine de la garde nationale, au souvenir de ces splendeurs culinaires! Comme se yeux de citoyen s'animèrent en me récapitulant les premiers abondants, les asperges, les artichauts, les petits pois, le gibier, les pâtés et les truffes qui surchargeaient les tables royales, le champagne excellent, qu'on en ait dit, et le bordeaux très médiocre, quoi qu'on en puisse dire! Cependant, mon capitaine a remarqué, avec une certaine amertume, que les Anglais, qui se moquent de notre goût pour les légumes, en faisaient une énorme consommation, en vertu du droit inhérent à tout sujet britannique de se donner une indigestion quand bon lui semble.

Enfin, indépendamment du banquet monstrueux de la salle de spectacle, des tables de douze à quatorze couverts avaient été dressées dans la galerie de Diane et dans une autre salle attenante. C'est là que vont toujours souper les véritables gastronomes qui connaissent les us et coutumes de l'étranger, et que l'on établit habituellement la table des officiers d'ordonnance et des aides-de-camps. Là, point de spectacle, point de musique, point de distractions inutiles, point de bruit importun, si ce n'est celui des fourchettes, mais tout pour l'appétit et pour l'estomac. Aussi me dispenserez-vous d'ajouter que mon ami, le capitaine de la garde nationale, consacra une bonne partie de sa nuit, à se reposer au milieu des débris, aussi voluptueusement qu'Horace au milieu de ses fleurs.

A cinq heures du matin, les sons avaient cessé, et chacun rentrait chez soi, laissant M. de Montalivet pensif et consterné.

A propos de bals, il se succèdent, depuis quinze jours, avec beaucoup de rapidité. Il y a eu bal chez la comtesse de Ch. V..., bal chez le prince de Ligne, bal chez M. Chaux d'Est-Ange et chez plusieurs autres illustrations des deux rives et des deux aristocraties. Mais, la plus fastueuse de ces réunions dansantes, a été celle du duc de Galérie. Malheureusement l'hôtel de la rue d'Assis est devenu le théâtre d'un événement qui a rappelé un des plus tristes souvenirs de l'époque impériale. Un incendie, occasionné par la contiguïté d'un tuyau de chaleur avec une poutre vermoulue, a éclaté au moment où les quadrilles étaient le plus animés. Bientôt l'épouvante a été générale; la panique a gagné tout le monde, et il en est résulté une confusion qui a favorisé, dit-on, les plus intéressants mystères. On parle de belles dames que la frayeur aurait tellement égarées, que, sorties de l'hôtel avant l'arrivée de leur voiture, elles se seraient précipitées vers le nord-est, tandis que leur domicile légal était au sud-est, et vice versa. Ce ne sont là, bien entendu, que des cancanes gratuits, que le *Corsaire* jette au vent avec sa malice accoutumée. Mais, ce qu'il y a de certain c'est qu'aux premiers craquements MM. Molé et Thiers ont prudemment battu en retraite comme gens qui craignent le feu. Cependant ils avaient sous les yeux l'exemple du comte Narcisso de Salvandy, qui ne fut jamais plus bon de son froid, de courage et de galanterie. Quant au duc de Montpensier, il n'a voulu, malgré les plus vives instances, quitter le lieu du sinistre que lorsque l'incendie a été vaincu, que les timides fugitives ont été en partie retrouvées et que les accords ont recommencé.

— Le provisoire et l'intérim règnent rue Saint-Dominique à l'hôtel d'Estissac. M. King est retourné en Amérique. Nous craignons qu'il n'ait quitté la France sans regrets. On ne jout pas d'un pays dont on ne connaît pas la langue, et M. King ne parlait pas un seul mot de français. Cependant il était affable et gracieux envers nos compatriotes autant qu'on peut l'être quand on ne parle que par gestes, quand on ne s'exprime qu'en potomanie. Madame Ellis, sa nièce, jeune et charmante Américaine, faisait avec grâce les honneurs de la légation; bien reçue, bien accueillie partout, elle courait de fêtes en fêtes, et il se pourrait fort qu'elle préférât la France à la Virginie, sa patrie, Paris à Richmond, son séjour ordinaire. Il est vrai que madame Ellis n'a pas, comme M. King, les rêves de l'ambition pour se consoler. M. King ne vise à rien moins qu'au fauteuil du président Polk; mais avant de s'y assseoir, il aura à lutter contre de nombreux concurrents, dont le plus redoutable est M. Louis Mac-Lane; homme d'état d'un grand talent, M. Mac-Lane jouit en Amérique d'une immense popularité, et il vient d'avoir l'honneur de terminer, comme ambassadeur en Angleterre, la difficile question de l'Orégon.

Mais à Paris, qui succédera à M. King? Serait-ce M. Slidell, avocat distingué de la Louisiane, et membre du Congrès américain? M. Slidell a toutes nos habitudes et tous nos goûts. Il a passé sa vie dans un pays dont la langue française est encore la langue maternelle; et mistress Slidell jouit, par-delà les mers, d'une grande réputation d'esprit et de beauté. Le président Polk ne saurait faire un meilleur choix; mais les présidents des républiques ressemblent aux rois des monarchies constitutionnelles ou absolues, ils ne choisissent pas toujours les plus dignes. En Amérique, la carrière diplomatique n'est pas une carrière proprement dite. La volonté et le bon plaisir du président improvisent un ambassadeur, jusque-là parfaitement étranger aux affaires publiques et à la politique. Les services rendus ne constituent pas une garantie pour l'avenir, pas même pour le présent. A chaque événement, le nouveau président a ses amis, ses créatures et ses parcs, qu'il faut pourvoir. Dans le Nouveau-Monde, les choses se passent comme dans la vieille Europe. Cependant, les postes diplomatiques étant peu tributés, on ne se les arrache pas; et plus d'un négociant, on ne se les arrache pas; et plus d'un négociant, plus d'un avocat préfère, au titre de ministre plénipotentiaire, son comptoir et son cabinet, qui leur rapporte, cent mille francs par an. Les appointements du président ne sont que de vingt-cinq mille dollars par an, environ cent vingt-cinq mille fr. Cela mérite-t-il le nom de

liste civile? Par là, jugez les autres rémunérations. Le ministre, à Paris, ne reçoit que dix mille dollars, cinquante mille francs; il faut être très riche pour accepter ce poste et le droit de dépenser le double de ce qu'on reçoit.

M. Slidell a un frère, M. Mackensie Slidell, capitaine de vaisseau, qui a fait preuve, presque récemment, d'une fermeté et d'une résolution inébranlables; en pleine mer, non loin de la Jamaïque, une révolte éclata à son bord: le chef des révoltés, c'est un jeune enseigne, c'est le propre fils du ministre de la guerre. Mais la victoire resta à l'autorité légitime. L'enseigne est saisi; on instruit son procès, et vingt-quatre heures après, son corps, suspendu au grand mât, se balançait dans les airs.

Il faut être citoyen américain pour avoir le courage de faire exécuter sur l'heure un arrêt si sévère, mais si juste, quand le coupable est le fils d'un si puissant ministre. C. de B.

LA PROCHAINE MALLE ANGLAISE,

Par le Steamer de Boston du 1er d'Avril 1847

SERA CLOSE AU

Bureau de Poste de Montréal,

LE 27 DU COURANT A 7 HEURES P. M.

Les journaux doivent être livrés à 5 heures.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 9 MARS 1847.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le vent est aux rumeurs. En l'absence de faits officiels, l'esprit public se laisse aller à mille et une conjectures sur les affaires du pays. Le cabinet se reforme dans son éternelle inactivité. Comme il n'y a jamais de fumée sans feu, prévisions patentes, les rumeurs finiront peut-être par tier ce *status quo*, dans lequel nous tenions M. Draper et ses collègues depuis si longtemps.

Le bruit courant depuis samedi, et auquel toute la presse semble ajouter foi, c'est que le département des postes en Canada va être immédiatement placé, corps et âme, sous le contrôle du gouvernement provincial. Il y a là de quoi réjouir tout le monde. Ce département est loin d'avoir produit quelque satisfaction chez ceux qui prétendent servir et on peut dire, sans exagération que jusqu'à aujourd'hui c'était un vrai *cul-de-sac*. On se rappelle que le système de poste, réduit les taux aussi bas que possible et les placer sur un pied d'uniformité; cela devra être l'objet des travaux d'une commission nommée à cet effet.

Le second bruit qui circule en ville, est celui de la nomination de M. Rolland comme Juge en Chef. Les uns disent que M. James Smith le procureur-général s'en fait juge puisé. D'autres qu'il se prépare de grands changements politiques et que la nomination même de M. Rolland n'aura pas lieu.

Le *Herald* a annoncé qu'on a essayé des ouvertures à l'opposition à nos compatriotes qu'il appelle du terme injurieux d'*obstructives*, et cela sans succès. Nous le savons trop que penser de cette rumeur. Ns nous flatons encore que le gouverneur-général se prêtera pas à l'idée absurde et chimérique d'une coalition entre gens qui ne pourraient s'entendre vingt-quatre heures ensemble; de son côté le peuple canadien ne saurait conserver sa confiance à ceux qui joudraient l'administration actuelle, entièrement perdue dans l'opinion publique.

Certainement si le Elgin se propose de suivre l'exemple de sir John Harvey dans sa conduite à la Nouvelle-Écosse, le même sort l'attend. Autant il a été nos compatriotes bien disposés à augurer favorablement de son gouvernement, à son arrivée milieu de nous, autant il les trouvera inflexibles s'il marche sur les traces de son prédécesseur lord Metcalfe, ou bien sur celles de sir John Trevelyan.

N'aurait-on pas raison de se plaindre, si l'état de choses actuel continuait? n'aurait-on pas même droit d'exiger du gouverneur, qu'avant d'exercer la prérogative de la couronne, avant de faire des nominations aussi importantes que celles qui vont être faites, le chef soit au grand complet? Comment veut-que la confiance règne, aussi longtemps qu'il pourra tel qu'il est? — Les ministres actuels n'ont pas reconnu plusieurs fois eux-mêmes leur incapacité à administrer, en faisant des ouvertures à leur adversaires politiques? Leur faux d'un bout de la province à l'autre, toutes les nuances politiques ont déjà précedé chute depuis longtemps.

En présence de ce qui n'est pas du tout étonnant que l'opinion publique commence à s'impacienter et demander au chef de l'Exécutif une action immédiate le Parlement va bientôt s'assembler. Le mal politique et surtout le commerce, intéressés dans les grandes questions économiques vont occuper le pays, ne connaissent rien de ce que le gouvernement. Il n'y a pas temps à perdre. Le *Pilot* de ce matin réclame à ce sujet, avec beaucoup de raison, qu'Elgin doit savoir qu'en Angleterre, la façon d'un Cabinet est l'affaire de 24 heures ou au plus de deux ou trois jours, si quelques-uns des chefs des partis sont absents de Lond. Dans une occasion, ajoute notre confrère, qu'on a plusieurs jours,

afin de faire venir Sir Robert Peel d'Italie, mais la presse se plaignait amèrement de ce délai. — Quelle différence entre la pratique Constitutionnelle en Angleterre et celle en Canada! Nous avons ici depuis près de deux ans, un ministère incomplet, qui demande sans cesse assistance à ses adversaires, qui tous les mois cherche à droite et à gauche, qui viendra à son secours, un ministère condamné par ses propres amis et partisans, perdu, avili, déshonoré dans l'opinion publique, qui n'a vécu que de fraudes, de corruption et d'intrigues, un ministère impuissant pour le bien, mais tout puissant pour le mal, un ministère, enfin, qui, se voyant jugé par le pays entier, n'aura pas la force ou plutôt la décence de résigner.

Lord Elgin a été maintenant assez longtemps ici pour pouvoir apprécier la situation et les hommes. Il a droit et c'est son devoir d'avoir toujours à ses côtés un cabinet parfaitement organisé pour l'aviser. Jusqu'à aujourd'hui il n'a pas eu ce cabinet.

Quant à toutes les autres rumeurs qui circulent, nous ne savons vraiment d'où elles viennent; puisque ça peut amuser nos lecteurs, les voici: M. Daly doit être fait député maître de Poste général pour le Canada, M. Caron de Québec, juge en chef de Montréal; M. Morin, orateur du conseil; M. La Fontaine procureur général; M. Draper remplacerait M. Hagerman, etc., etc.

Améliorations à Québec, les Sociétés d'Agriculture, etc.

Nous sommes heureux de voir que la ville et le district de Québec prennent l'essor vers les améliorations de tout genre, parmi lesquelles l'on doit compter les chemins de fer, les télégraphes électriques, les docks, les banques d'épargne, les sociétés de bûches, les sociétés pour éclairer la ville au gaz et la fournir d'eau. Mais la plus importante et la plus désirable de toutes les améliorations est celle de l'agriculture que l'on peut obtenir en grande partie, par l'établissement des sociétés d'agriculture dans toutes les parties du pays. Deux de ces sociétés viennent de se former dans le comté de Dorchester, l'une à Ste. Marie le 23, et l'autre à St. Isidore, le 25 février dernier. Nous publions aujourd'hui avec satisfaction et avec empressement les procès-verbaux de ces deux assemblées, et nous espérons que cet exemple sera promptement suivi par tous les autres comtés du Bas-Canada. Le maximum alloué annuellement à chaque comté en vertu de l'acte des sociétés d'agriculture est £150, et £75 à chaque section de comté, quand il y a deux sociétés dans un même comté. Pour qu'un comté puisse obtenir de l'argent du gouvernement, il suffit qu'il ait souscrit, bonâ fide, une certaine somme d'argent, et alors le montant qu'il reçoit est trois fois le montant qu'il a souscrit, pourvu toujours que ce premier montant n'excède pas la somme de £150, excepté dans le cas où l'une de ces sociétés remplira les fonctions de société de district, alors cette société aura droit à £250. Mais les fonctions doivent être remplies à tour de rôle par toutes les assemblées de comté d'un même district.

C'est certainement déjà beaucoup que vous excitez par des récompenses à l'amélioration de la culture et des races d'animaux, parce que sans cette culture rajeunie, sans cette amélioration des races, vous ne saurez jamais produire le pain ni la viande à bon marché dans ce pays et de quelque protection, (protection illusoire et surannée) que vous entouriez les produits de nos agriculteurs, vous ne produirez rien autre chose, avec l'exclusion des produits étrangers, que la rareté des matières nutritives et la cherté excessive de ces substances. C'est une absurdité et une injustice que d'accorder une protection excessive, à une classe particulière de producteurs, parce que le nombre des consommateurs est toujours incomparablement plus grand que celui des producteurs pour un produit donné, et que cette protection ne profite à ceux en faveur desquels elle existe jamais au même degré qu'elle est nuisible aux consommateurs.

Mais si ces sociétés d'agriculture sont excellentes, le reste encore quelque chose à faire pour le législateur, il lui reste d'établir des fermes-modèles dans tous les comtés, sinon dans toutes les paroisses du pays, et de prêcher ainsi l'agriculture par l'exemple. Avec nos habitudes enracinées, nous sommes convaincu que l'exemple seul réussira à amener parmi nous un système de culture plus rationnel et plus propre à redonner au pays cette fécondité qui lui souriait quand la terre, donnant et jamais ne recevant, n'était pas encore épuisée par une production incessante. Quand nos cultivateurs sauront que la petite Angleterre, travaillée depuis 20 siècles par le soc infatigable de la charrue, produit annuellement 250 millions de minots de blé, ils se convaincront que la terre ne vieillit que quand on la laisse vieillir et que la bonne culture lui donne la fécondité; et peut-être alors feront-ils des efforts pour se procurer un bien-être et une prospérité auxquels ils n'atteindraient jamais avec leur système actuel de culture. Cette question des fermes-modèles exige, nous le savons des considérations et des développements pour lesquels le temps et l'espace nous manquent aujourd'hui. (Journal de Québec.)

NOUVELLES.—FAITS DIVERS. VARIETES.

EMIGRATION EN 1847.—L'émigration des populations Européennes vers l'Amérique sera cette année probablement plus considérable qu'en aucune autre année. Les malheureux Irlandais commencent à quitter leur pays, et le nombre déjà parti est considérable. On pense qu'un plus grand nombre s'embarqueront de bonne heure ce printemps dans les vaisseaux Américains, qui leur portent des provisions. — Une lettre de Sligo, Irlande, porte à plus de

3000 le nombre d'émigrants embarqués, ce port depuis quelques semaines, dans le cœur de l'hiver et malgré toute les rigueurs d'un long voyage à cette saison.

L'émigration sera aussi considérable de l'Europe et du Continent, surtout de l'Allemagne.

Le gouvernement Canadien doit commencer à s'occuper de cette question de l'émigration. Elle est plus sérieuse peut-être qu'on ne pense. Le gouvernement Anglais a déclaré au parlement par la voix de Lord Grey, qu'il viendrait en aide aux émigrants non pour les aider seulement à traverser l'Atlantique, mais pour les aider quand ils seront rendus dans les Colonies; cela peut-être bon pour l'Angleterre, mais pour les Colonies et pour le Canada particulièrement, ça peut avoir l'effet d'amener ici la classe la plus indigente des émigrants. Si on leur promet des secours en Canada, les pauvres y viendront par milliers, et les plus riches, ceux qui ont quelques moyens, s'en iront aux Etats-Unis. C'est pourtant de ces derniers dont nous avons besoin. Nous avons déjà assez de pauvres. — Qui sait si ce surcroît de population vers nos rives, n'amènera pas quelque famine au pays? Dieu nous en garde! en attendant prenons nos précautions et nos mesures pour que le fardeau ne soit pas trop lourd à nos épaules.

Les Chambres vont se réunir bientôt. Nous recommandons le sujet à l'attention particulière de nos législateurs.

BEAU TRAIT DE GÉNÉROSITÉ.— Les *Mélanges Religieux* nous font connaître un trait de générosité qui fait certainement le plus grand honneur aux donateurs. M. Charles L'Heureux négociant du village de St. Hyacinthe et Dame Louise Boudreau son épouse, ont donné au Révérend M. Crévier, curé de l'endroit, des propriétés à un montant considérable, pour l'aider à bâtir et fonder une maison de providence à St. Hyacinthe, pour le soutien des infirmes, des vieillards, des orphelins et des pauvres qui y trouveront de l'assistance momentanée. Le don consiste en trois terres contiguës, formant six arpens de front sur trente de profondeur, appartenant au village de St. Hyacinthe, dans une position des plus belles et des plus avantageuses pour y entretenir une petite ville. 2o. en deux autres terres, à une lieue du village, formant six arpens de front sur trente de profondeur, d'une assez grande valeur actuelle et susceptibles de grandes améliorations. 3o. enfin en une terre à bois de quinze arpens en superficie, à une distance commode du village où le bois de chauffage commence à devenir cher.

UN HOMME TUÉ PAR SA FEMME.— Samedi dernier un homme du nom de Cochrane, demeurant dans le faubourg Ste. Anne de cette ville, ayant eu une querelle avec sa femme, celle-ci le frappa avec un ciseau dans l'abdomen; un quart d'heure après le malheureux était mort de ses blessures. La femme et ses deux enfants sont en prison.

BÂTIMENTS NOUVELS DU GOUVERNEMENT.— L'exécutif a maintenant devant lui plusieurs plans pour l'érection de nouvelles bâtisses du gouvernement. Le site dont on veut faire choix est ce terrain qui s'étend depuis la Pharmacie de M. Savage jusqu'au jardin qui commence vis-à-vis le coin de la place Jacques Cartier. La bâtisse doit comprendre une maison du parlement et un palais de justice, et ce sera, nous pensons, un édifice imposant qui pourra être vu du fleuve, par la place Jacques Cartier.

LES CHEMINS DE PÉAGE ENTRE LONGUEUIL ET CHAMBLAY.— Plusieurs de nos amis des campagnes du sud nous prient d'appeler l'attention des intéressés à la manière honteuse dont le chemin de péage de Chamblay est tenu. Si l'on fait payer le public, le moins qu'on puisse faire pour lui, c'est de tenir le chemin en bon ordre. Ce chemin est presque impraticable c'est une continuité de cahots et de trous.

Les journaux anglais et français voudraient bien reproduire ceci.

Le capitaine Ferguson du 23e de ligne, venu à Montréal de Sorel ces jours passés en visite, est décédé subitement jeudi soir à l'hôtel Tetu. Ce monsieur nous, dit-on, prit un bain de 105 degrés de chaleur jeudi matin et sortit ensuite en voiture. La conséquence fut une inflammation du cerveau.

RIOTEURS AUX ÉLECTIONS PUNIS SÈVÈREMENT.— Nous voyons dans un journal Américain que plusieurs individus ont été condamnés à 6 mois, un an et 18 mois de prison et de travaux forcés, pour s'être rendus coupables de riot aux élections.

Voici la liste correcte des cotiseurs nommés aux dernières élections:— Quartier Est.—Alfred Savago et Michael O'Neil. Quartier Ouest.—Damase Masson et William Thorn. Quartier Ste. Anne.—Joseph Paront et Jas. Robertson. Quartier St. Laurent.—William Kennedy et Louis Compté. Quartier St. Louis.—Laurent Renaud dit Du Fresnoie, et Jean-Baptiste Dubuc. Quartier St. Jacques.—Olivier Pichette, et Bryan Hayes. Quartier Ste. Marie.—Pierre Rottot, et Henri Goguet.

CORPORATION DE MONTREAL. LUNDI, 8 mars, 1847.

Le Conseil s'assemble. Présent.—Le Maire; MM. les Echevins Beaubien et Ferrier; les Conseillers Perrin, Valois, Gibb, Gugg, Lyman, Dorvin, Ouimet, Tully, Larocque, Ward, Gornie, Beaudry, Lynch, Bourret et Footner. Le Greffier lit sur les livres de poll des différents quartiers les noms des Conseillers élus.

et déclare qu'il n'y a pas de retour pour le quartier du Centre. Le Conseiller Bourret fait ensuite motion que le Conseil procède à l'élection du Maire, et que J. E. Mills, écuyer, soit élu Maire. Cette motion, secondée par le Conseiller Tully, passe unanimentement.

Son Honneur le Maire (après avoir prêté le serment d'office) remercie le conseil de la confiance qu'il continue de reposer en lui, et l'assure de sa ferme détermination de se laisser toujours guider à l'avenir, comme par le passé, par les règles de la justice et de l'équité.

L'OREGON.—Le Spectateur de l'Oregon nous apprend que la plus grande activité règne sur le territoire. On s'assemble, on discute, on passe des lois, on organise une machine complète de gouvernement républicain, dans sa forme la plus démocratique.

MISSION FRANÇAISE DE L'OREGON.—Quatre missionnaires de la compagnie des Oblats, fondée à Marseille par M. de Mazenod, sont partis de Marseille pour le Havre, où ils doivent s'embarquer pour les missions étrangères.

UN REVENANT.—Un honnête habitant des îles Ioniennes ayant quitté Corfou pour jouer un rôle dans la politique, et s'étant fait jeter dans les prisons du Spielberg, vient d'en sortir après un séjour de vingt-huit ans.

TRISTE JOUR DE MARIAGE.—Un événement douloureux a affligé une famille de la rue Montorgueil, à Paris. Le sieur N..., marchand tailleur, mariait sa fille, jeune et belle personne de 19 ans, à un jeune homme qui, sans doute, n'avait pas eu le don de plaire à sa prétendue.

Les journaux Anglais annoncent le suicide de Sir Henry Addington, le fils de Lord Sidmouth, qui a été trouvé pendu dans sa chambre à coucher. Ce jeune homme était atteint d'une aliénation mentale, par suite d'une maladie contractée par lui à Corfou où il était en garnison.

On assure, dit un chroniqueur Parisien, que M. Ponsard, le célèbre Tragique-Français a jeté sur le papier les premiers fragments d'une tragédie intitulée: "La Femme de Loth." Si c'est une plaisanterie, elle ne manque pas de sel.

La Cour Suprême de l'Etat de New York vient de confirmer un arrêt rendu en faveur du Consul Français à New York dans cette question de droit international, l'extradition d'un Notaire Français accusé de faux. Le Président des Etats-Unis a signé l'ordre d'extradition.

LA FRANCE ET LES LETTRES DE MARQUE MEXICAINE.—Le Gouvernement Français, sur la demande du Cabinet de Washington, vient d'adresser aux Consuls et Agents résidants dans les ports du Mexique, une Circulaire pour leur enjoindre de rappeler aux sujets français qu'ils n'ont pas droit de prendre des lettres de marque, que le gouvernement français refuse toute autorisation à ce sujet, et que s'ils passent outre, ils seront considérés et traités comme pirates.

CONSUMMATION DE BOISSONS DANS LA GRANDE-BRETAGNE.—On a calculé qu'on consomme dans la Grande-Bretagne à peu près un gallon de boisson forte par tête, et pour les trois royaumes pris séparément, la consommation est comme suit:

Angleterre 9 dixièmes de gallon. Irlande 9 do do Ecosse 2 1/2 gallon!

UN REVEREND MISERABLE.—Le télégraphe de Chenango a signalé hier à la justice américaine un révérend docteur Foot, membre de l'église Anabaptiste, qui s'est ensui après avoir causé la mort de sa femme par la plus monstrueuse brutalité.

MISSION FRANÇAISE DE L'OREGON.—Quatre missionnaires de la compagnie des Oblats, fondée à Marseille par M. de Mazenod, sont partis de Marseille pour le Havre, où ils doivent s'embarquer pour les missions étrangères.

UN REVENANT.—Un honnête habitant des îles Ioniennes ayant quitté Corfou pour jouer un rôle dans la politique, et s'étant fait jeter dans les prisons du Spielberg, vient d'en sortir après un séjour de vingt-huit ans.

TRISTE JOUR DE MARIAGE.—Un événement douloureux a affligé une famille de la rue Montorgueil, à Paris. Le sieur N..., marchand tailleur, mariait sa fille, jeune et belle personne de 19 ans, à un jeune homme qui, sans doute, n'avait pas eu le don de plaire à sa prétendue.

La session du congrès Américain tire à sa fin. Ses derniers jours sont féconds en échecs pour l'administration; battue sur toute la ligne, elle aura vu succomber en trois séances les trois mesures dans lesquelles elle avait mis le plus d'insistance et d'amour-propre d'auteur: le bill des trois millions, les modifications au tarif, et enfin la licentia-générale.

De ces trois revers, les deux premiers sont déjà passés à l'état de faits accomplis. Le rejet du bill du tarif est maintenant sans appel; pour ressusciter cette mesure et la transmettre au sénat, ce n'est plus une simple majorité, mais bien un vote des deux tiers de la chambre qu'il faudrait aujourd'hui: or, l'on peut bien surprendre quelques voix, mais on n'emporte pas d'assaut un vote des deux tiers. Quant à la licentia-générale, la forme modeste qu'elle avait revêtue et qui l'avait fait passer dans la chambre, n'a pu la sauver dans le sénat. Elle n'y a pas même obtenu les honneurs d'un débat ou d'un vote contesté: le comité chargé du rapport sur le bill d'organisation des dix régiments a conclu au rejet de l'amendement qui s'y était glissé, et ces conclusions ont été adoptées sans opposition.

Dans la même séance, le sénat a voté un bill ayant pour but de venir au secours de l'Irlande et conçu en ces termes: "Le président des Etats-Unis est autorisé à faire acheter telles provisions qu'il croira convenables, et à les faire transporter et offrir, de la part du peuple des Etats-Unis, à celui de la Grande-Bretagne, pour le soutien du peuple d'Irlande et d'Ecosse, souffrant de la grande calamité de la disette et de la famine; Une somme de 500,000 dollars, prise dans les coffres du trésor, est destinée à cette usage; Le président est autorisé, à sa discrétion, à employer tel navire public des Etats-Unis pour le transport des provisions qui seront achetées comme il est dit plus haut."

Le Mexique et l'Yucatan.—Le gouvernement Mexicain est aux abois. L'argent manque. Le 25 janvier, le Vice-Président Gomez-Farias, a déclaré au Congrès qu'il ne peut se procurer une seule piastre à l'aide de l'emprunt sur les biens du Clergé. Il propose de vendre ces biens. D'autres suggèrent une taxe de 4 pour mille sur les fortunes personnelles, et de 6 pour mille sur les propriétés des Corporations. Santa-Anna, loin de s'opposer à l'emprunt sur les biens du clergé et même à leur vente, croit qu'il faut se hâter de créer des ressources. "Je suis, écrit-il de San Luis de Potosi, dans la plus triste situation, nos chefs sont presque tous à force de chercher des provisions pour leurs hommes, et il y a des gens qui demandent pourquoi l'armée ne se met pas en mouvement! Si le gouvernement ne nous envoie bientôt des approvisionnements, je ne puis dire comment cela finira."

en Irlande le produit des offrandes individuelles, qui ont répondu de toutes parts à l'appel fait en faveur de ce pays.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Washington, 3 mars 1847.

SÉNAT.—Après avoir adopté divers bills, le sénat reprend le bill territorial de l'Oregon, M. Evans propose de le mettre de côté, attendu qu'il est trop tard pour rien décider à ce sujet. M. Allen prétend qu'il existe un complot pour mettre ce bill de côté afin que la population de l'Oregon, poussée par la Nouvelle-Angleterre et par les intérêts du Sud puisse se pourvoir à elle-même et se séparer de l'Union.

La chambre, constituée en comité général, reprend le bill des trois millions revenu du sénat. M. Wilnot propose son amendement prohibant l'esclavage dans les nouveaux territoires.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—PASSAGE DÉFINITIF DU BILL DES TROIS MILLIONS.—Une résolution de M. Carroll tendant à enjoindre au comité des voies et moyens de faire son rapport sur le bill des secours à l'Irlande est rejeté par 102 voix contre 53.

La chambre refuse de s'occuper du bill du sénat qui autorise l'envoi du Macedonian et de la Jameson en Irlande avec les provisions destinées à soulager les souffrances de ce pays.

Sur la proposition de M. Donagoo, la chambre constituée en comité général s'occupe du bill destiné à amender l'acte de la sous-trésorerie: divers amendements sont proposés et rejetés. M. Washington Hunt en propose un tendant au rappel complet de l'acte proposé dans la dernière session. La chambre s'ajourne à 2 1/2 heures jusqu'à 5 heures.

Washington, 3 mars 10 h. du soir. Un slip du Picayune de la Nouvelle-Orléans du 24 février contient quelques nouveaux avis de Tampico, Le Sentinel de Tampico du 13, contient des extraits des journaux de Mexico du 2, qui donnent des détails plus complets sur la capture de 70 Américains par le général Mison.

Washington, 3 mars 10 h. du soir. Un slip du Picayune de la Nouvelle-Orléans du 24 février contient quelques nouveaux avis de Tampico, Le Sentinel de Tampico du 13, contient des extraits des journaux de Mexico du 2, qui donnent des détails plus complets sur la capture de 70 Américains par le général Mison.

Washington, 3 mars 10 h. du soir. Un slip du Picayune de la Nouvelle-Orléans du 24 février contient quelques nouveaux avis de Tampico, Le Sentinel de Tampico du 13, contient des extraits des journaux de Mexico du 2, qui donnent des détails plus complets sur la capture de 70 Américains par le général Mison.

Washington, 3 mars 10 h. du soir. Un slip du Picayune de la Nouvelle-Orléans du 24 février contient quelques nouveaux avis de Tampico, Le Sentinel de Tampico du 13, contient des extraits des journaux de Mexico du 2, qui donnent des détails plus complets sur la capture de 70 Américains par le général Mison.

Nouvelles de L'armée.

Washington, 3 mars 10 h. du soir. Un slip du Picayune de la Nouvelle-Orléans du 24 février contient quelques nouveaux avis de Tampico, Le Sentinel de Tampico du 13, contient des extraits des journaux de Mexico du 2, qui donnent des détails plus complets sur la capture de 70 Américains par le général Mison.

Washington, 3 mars 10 h. du soir. Un slip du Picayune de la Nouvelle-Orléans du 24 février contient quelques nouveaux avis de Tampico, Le Sentinel de Tampico du 13, contient des extraits des journaux de Mexico du 2, qui donnent des détails plus complets sur la capture de 70 Américains par le général Mison.

CORRESPONDANCES.

Révd. J. B. P. Ste. Croix, comté de Lotbinière. Reçu remise. P. L. G. Rimouski. Reçu remise. B. E. F. St. Constant do. A. L. D. St. Rémi. Si vous remplissez votre promesse fidèlement nous agréons votre proposition.

NECROLOGIE.

Décédé à Montréal, Mardi, le 9 du courant, à l'âge de seize ans et dix mois, demoiselle Marie-Louise Lusigné, fille de feu Alexandre Lusigné, ser. médecin. C'est après trois mois d'une douloureuse maladie que cette jeune enfant vint à être enlevée à sa famille éploquée, et pendant ces trois mois quelle patience, quelle douceur, quelle résignation héroïque n'est-elle pas fait briller! A la fleur de la jeunesse, favorisée de la fortune,

douée des qualités qui font aimer une jeune fille, mademoiselle Lusigné, pouvait se promettre dans le monde un avenir brillant et heureux, mais la Providence, dont les secrets sont impénétrables, vient d'en décider autrement. Elle l'arrêta au moment même où elle va pouvoir jouir des douceurs de la vie; elle l'enleva malgré les larmes et les prières de ses proches, et après avoir fait admirer la vierge douce, aimable, patiente, résignée et reconnaissante, elle ne laissa à la terre qu'un nouveau tombeau où ira s'agenouiller quiconque sait rendre hommage à la vertu du jeune âge.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mardi 9 mars, 1847.

ALCALIS.—Il y a eu des ventes de potasse d'une certaine étendue à 27s 6d et 28s; de perline à 26s 6d à 27s 6d; la perline à hausse à 28s, samedi, par suite de la nouvelle d'une hausse à New-York sur cet article.

PROVISIONS.—Des ventes de lard ont eu lieu de \$12 1/2 à \$13 pour prime, \$15 prime mess, \$18 1/2 à \$19 mess.

Prix des Marchés.

Montréal, 9 Mars, 1847.

Table with columns: DENRÉES Etc., Livres, Sols, Deniers. Rows include FARINE, GRAIN, BEURRE, SAINDOUX, LARD, VOLAILLE, etc.

PROVISIONS.

Table with columns: POTASSE, PERLASSE, FLEURES, etc. Rows include POTASSE, PERLASSE, FLEURES, etc.

DECRETS.

En cette ville, le 28 uil. de l'année. Anne T. Desautels, âgée de 58 ans, fille de feu le capt. Desautels, des Rois-Canaadiens, et petite fille de feu M. Duffin, ancien négociant de Montréal. Cette respectable personne qui avait été élevée dans l'opulence, s'est trouvée tout à coup après des revers de fortune, dans la nécessité d'accepter les bienfaits de plusieurs dames bienveillantes de Montréal, qui ont pourvu à ses besoins jusqu'à sa mort.

NECROLOGIE.

Décédé à Montréal, Mardi, le 9 du courant, à l'âge de seize ans et dix mois, demoiselle Marie-Louise Lusigné, fille de feu Alexandre Lusigné, ser. médecin. C'est après trois mois d'une douloureuse maladie que cette jeune enfant vint à être enlevée à sa famille éploquée, et pendant ces trois mois quelle patience, quelle douceur, quelle résignation héroïque n'est-elle pas fait briller! A la fleur de la jeunesse, favorisée de la fortune,

A Lancaster, Angleterre, le 29 décembre dernier, Jean Denis De Vitré, le plus ancien lieutenant de Marine, est décédé à l'âge de 90 ans. M. De Vitré était natif de St. Denis, et il a plusieurs respectables familles de St. Denis, St. Martin et St. Denis. Il quitta la France fort jeune, et se maria en Angleterre, à une Dame Fawcett, du Comté de Cumberland, qu'il mourut. Ils eurent plusieurs descendants. Les journaux de Londres ont beaucoup d'éloges de cet homme.

VENTES PAR LE SHERIF.

MOIS DE MARS, 1847.

Dame vs. de Beaulieu, vs. Jacques Neveu. Une terre à St. Polycarpe, côté St. Thomas, No. 10. Vente à St. Polycarpe, le 15, à 10 heures. Do. vs. Paul Darveau.—Deux terres, à St. Polycarpe, No. 29 et 12, côté St. André et St. Antoine. Vente à St. Polycarpe, le 15, à 11 heures.

A VENDRE A CE BUREAU.

Le 1er Volume, élégamment relié, de l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE, comprenant les 12 Livraisons de l'année 1846.

ALOUER.

DEUX superbes MAGASINS avec LOGEMENTS sur la belle rue St. Charles, N° 3, maintenant connu sous le nom de Place Jacques Cartier, avec Cour spacieuse. Bâtimens, &c. Un long Bail sera donné si on le désire. Pour plus amples informations s'adresser, à RIVET & BERIAU.

TOUT Personne endettée envers la Succession de

Madame CATHERINE CHAUSSEBOIS DE LERY, veuve de feu Thon. Jacques PARLIZZIS SAVIGNY DE BEAUCOURT sont requises de payer au sousigné à l'Union DE DONKOWA, Rue Notre-Dame, ce: lesquels doivent et toutes celles à qui la dite succession peut devoir, sont priés de présenter leurs comptes avant le Soussigné ou à D. E. Papineau, N. P. rue Notre-Dame No. 164. SAVEUSE DE BEAUCOURT, Exécuteur Testamentaire.

MELASSE.

60 TONNES DE MELASSE de qualité supérieure, à vendre par MATHEWSON & SINCLAIR.

AVIS Public est donné par les présentes, qu'une application sera faite au Parlement Provincial, durant sa prochaine session, (ou à la suivante si les délais se trouvent insuffisants) aux fins d'obtenir un Acte pour incorporer les sousignés, et autres, pour construire un chemin à Rail dans les paroisses de Lavallée, St. Paul et St. Charles Borromées, depuis la rue St. Laurent jusqu'à la Rivière de l'Assomption, en suivant la ligne qui sépare les seigneuries de Lavallée et de Lanoray dans le district de Montréal.

BRY. JOUETTE, PETER C. LOEDEL, Edm. SCALLON, GASPARD DELANOUÏÈRE. Village d'Industrie, le 1er Février 1847.

A LOUER.

Et Possession au 1er Mai.

UNE VOUTE ou MAGASIN convenable pour le

commerce en Gros, faisant face sur la rue St. Paul et la rue des Commissaires, au N° 124 de la rue St. Paul. S'adresser à la porte voisine à F. S. J. LECLAIRE. 19 fév.

A LOUER.

UN Superbe Magasin situé sur la rue des Commissaires, au N° 124 de la rue St. Paul, de 30 pieds de front, avec caves de la grandeur de deux Maisons communiquant au magasin, possession immédiate au premier mal prochain. S'adresser à F. X. BRAZEAU, Rue St. Paul No. 102. 9 février.

LIBRAIRIE CANADIENNE. PAPISSERIES FRANÇAISES. CHAPEAUX FRANÇAIS. FROMAGE DE GROUYÈRE. A Vendre par E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 102.

Le Comité des Souscripteurs pour la publication et la distribution gratuites, sous forme de pamphlet, de la LECTURE de M. PARENT sur l'Étude de l'Économie Politique, annonce une première distribution comme suit:

Table listing subscription counts for various regions like Bas-Canada, District de Québec, Trois-Rivières, and Montréal.

Chaque secrétaire d'école et chaque curé du District de Montréal trouvera un exemplaire déposé pour lui chez MM. FABRE & CIE, à Montréal.

Dès que des Agences seront établies à Québec et Trois-Rivières, nous leur adresserons les exemplaires destinés à leurs districts.

Messieurs les Souscripteurs qui n'ont pas encore reçu leurs exemplaires, sont respectueusement priés de passer chez M. D. E. PAPINEAU, Notaire, rue Notre-Dame où ces exemplaires ont été déposés pour eux.

Faillite de Harkin & Badeau.

TOUTES personnes endettées à la Faillite de Harkin & Badeau, sont requises de payer immédiatement aux Soussignés Syndic, au Bureau de M. Jean Bruneau rue St. Joseph, autrement leurs comptes seront mis entre les mains d'un Avocat pour être collectés.

MAURICE CUVILLIER, J. D. BERNARD, JEAN BRUNEAU, Syndics.

J. N. WALKER & CIE., MACHINISTES.

Faubourg St. Joseph, rue Joseph, No. 65.

INFORMER respectueusement leur amis et le public qu'ils sont maintenant prêts à exécuter et réparer toute sorte d'ouvrages en cuivre, et à poser les cloches. Ils nettoient et réparent les lampes, etc. etc.

GRAND MARCHÉ! GRAND MARCHÉ!

FONDS DE MAGANIN EN BANQUEROUTE

De £3000 à £4000!!!

4e Porte à droite, en entrant sur la rue Notre-Dame, par la Place d'Armes.

LES Soussignés ayant acheté le fonds du magasin de M. HARKIN & BADEAU, à tant dans le L, prennent de là occasion d'informer respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils commencent à vendre au magasin de Mess. Harkin & Badeau VENDRE le 4 du courant, et les jours suivants.

BEAUDRY & FRERE.

2 fév.

PAPISSERIES FRANÇAISES, CHAPEAUX FRANÇAIS, FROMAGE DE GRUYERE.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

CHAPEAUX FRANÇAIS, FROMAGE DE GRUYERE.

A Vendre par

E. R. FABRE ET CIE., Rue St. Vincent, No. 3.

TAPISSERIE A VENDRE.

3000 PIECES de Tapiserie, de toutes couleurs, et d'une grande variété de patrons.—A vendre à bon marché au No. 177, Rue St. PAUL.

LOUIS PLAMONDON.

Montréal 12 février 1847.

MARCHANDISES ENDOMMAGÉES PAR LE FEU.

LES Soussignés ayant transporté leur Magasin au No. 1011, rue Notre-Dame, vis-à-vis MM. SAVAGE & SON, et M. SALOMON, rue St. Joseph, Remercient leurs pratiques et le public en général pour l'encouragement qu'ils ont reçu. Ils continueront à rendre leur Fond de MARCHANDISES ENDOMMAGÉES PAR LE FEU, à des prix assez bas pour que les familles y trouvent de grands avantages à les visiter. Leur magasin sera ouvert LUNDI prochain 1r MARS.

DESEVE & FRERE.

Montréal, 26 février 1847.

A VENDRE.

UN TERRAIN avec une MAISON à un étage, appartenant à dame veuve CHARLES, sur la Petite rue St. Jacques avoisinant la bâtisse de la Société d'Histoire Naturelle. Une grande partie du prix d'acquisition peut demeurer entre les mains de l'acquéreur pendant un certain nombre d'années. S'adresser à JAMES COURT.

19 fév.

AVIS.

LES Soussignés, propriétaires et tenanciers du village de St. Hyacinthe donnent avis qu'ils s'adresseront aux diverses branches de la Législature Provinciale, à sa prochaine Session (ou à la suivante si les détails se trouvent insuffisants) pour demander que le dit village soit incorporé, et que la désignation des limites du terrain qui sera sous le contrôle de la Corporation soit laissée à l'Exécutif.

MAURICE BUCKLEY, JEAN LABATTE, ET. LECLERC, L. ARCHAMBAULT, JOE. BISTODEAU, A. ARCHAMBAULT, D. G. MORISON, F. CADORET, M. PLAMONDON, P. E. LECLERE, L. H. BLANCHARD, M. LAFRAMBOISE, C. BEAUREGARD, L. P. R. BLANCHARD, J. B. ST. DENIS, L. A. PAPINEAU, LEONARD BOIVIN, A. A. DESAULLES, GEO. F. BARNEK, 15 janv.

SITUATION D'INSTITUTRICE DEMANDEE.

UNE Dame veuve d'origine anglaise désirerait trouver une situation, dans une école à la ville ou à la campagne comme institutrice dans les langues anglaise et française. Elle préférerait enseigner dans une famille et peu fournir les meilleurs recommandations. S'adresser à ce Bureau, Montréal 15 janv. 1847.

VOYAGE A LA TERRE SAINTE,

MESSIRE LEON GINGRAS,

DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE impatiemment attendu du public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression. Deux volumes in octavo, beau papier, prix 6s. le volume ou 12s. pour l'ouvrage.

Le Soussigné est nommé SEUL AGENT pour Montréal. Des LISTES de Souscription seront déposées chez E. R. FABRE & CIE. et chez MM. CHAPLEAU & LAMOTHE, Libraires.—Ainsi qu'à l'Évêché. G. N. GOSSELIN, Agent.

Montréal, 15 janvier, 1847. 1 s. 6s.

A Vendre par le Soussigné.

1000 QUARTS de PLATRE à Engrais de la meilleure qualité. 200 drabs de Grande Morue Verte. 200 quarts de Morue. 200 de Harengs d'Arichat. 200 de do de Baie St. George. 200 de Maqueron. 100 quarts Morue de Table. 50 quarts de Saumon. 200 barils de Beurre. 50 Tonnes de Melasse. 30 boucits de Tabac en feuille de l'Amérique JOHN TIFFIN.

22 janv.

SOCIÉTÉ DISSOUTE.

AVIS est par le présent donné que la société existant sous le nom et raison de Bellevue et Terroux marchande à Montréal a été dissoute le 1er déc. dernier par le consentement mutuel des deux associés soussignés. L. J. Bellevue seul, est autorisé à régler les affaires de la ci-devant société.

LOUIS J. BELIVEAU, ROBERT TERROUX.

15 janv. 1847.

L. J. B. prend occasion d'avertir ses amis et le public qu'il continuera les affaires à la même place et qu'il s'efforcera de mériter l'encouragement de ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique.

VENTE DE

Marchandises d'Hiver

POUR VIDER LE MAGAZIN.

J. B. BROWN avertit respectueusement que dans la vue de vider entièrement son magasin.

IL VEND MAINTENANT

Tout son fond à des prix si bas que les familles ne peuvent s'empêcher de venir le visiter et d'acheter non seulement pour le présent mais pour le futur. On est respectueusement invité à venir visiter. 213 rue Notre-Dame. 5 fév. 1847.

MANUEL DE LA TEMPERANCE,

APPROUVE

PAR NN. SS. LES EVÊQUES,

PAR M. CH. QUINIQUEY.

A VENDRE:

A l'ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL, Rue St. Denis. Chez LE DR. CÔTÉ, Dinguiste, Coin des rues Notre Dame et St. Denis.

1s. 3d. le volume et 12s. la douzaine. 15 janv.

NOUVELLE LIGNE

DE DILIGENCE

POUR BURLINGTON.

TRAJET POUR \$4.

LA Ligne de Diligence du Peuple, en Estafette, commencera à être en opération LUNDI, le 18 janvier courant, entre BURLINGTON et MONTRÉAL, partant de cette dernière place tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI à DEUX heures P. M., couchant à St. Jean et repartant le lendemain matin à 7 heures pour arriver à Burlington dans la soirée du même jour.

Cette ligne de Diligence qui a été établie pour l'utilité et le confort des Marchands, ne sera pas encombrée ni arrêtée par les malles: les Marchands qui sont en route pour l'Angleterre, via Boston ou New-York ne seront pas retenus en route par cette ligne qui sera toujours munie d'excellents chevaux et de bonnes voitures ainsi que de conducteurs attentifs et soigneux, et les Propriétaires n'opargneront rien pour contenir les voyageurs.

J. LUCKIN de Montréal à St. Jean. WATSON & CIE Rivière au Brochet. N. BULLARD Swanton. T. CAMPBELL St. Albans. VICTOR ADAMS West Milton. S. S. SKINNER Burlington.

Des EXTRAS seront toujours prêts. Toutes les commandes seront exécutées avec soin. On se charge de Paquets, &c., qui seront soigneusement remis à leur adresse. On peut s'assurer des sièges à l'Hôtel DONEGANA et de DALEY, à l'ÉCHANGE ou au Bureau, à l'Hôtel FELLER, rue St. Paul. 19 janv.

BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

Extrait.

Montant du aux personnes qui ont déposé le 31 Aout 1846. £10,603 1 s. 20 Nov.—Montant déposé durant les trois mois finissant à cette date. £11,427 3 10. Do Montant resté. 5,746 7 11. Augmentation depuis le 31 Aout. 5,730 15 11.

Cr. Montant dû aux personnes qui ont été déposés à cette date. £18,833 17 4. La Banque sera ouverte comme d'ordinaire TOUS LES JOURS de DIX heures à TROIS, et les SAMEDIS et les LUNDIS de SIX à HUIT heures.

Par ordre du Bureau JOHN COLLINS, Caissier.

Banque d'Épargne de la Cité et District de Montréal, 4 déc. 1846.

DILIGENCES

ENTRE

Montréal et Québec.



TRAJET EN DEUX JOURS.

Le Public est respectueusement informé que les Soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera Montréal et Québec TOUS LES JOURS, (excepté les Dimanches). Elle partira de l'Hotel Leblanc à Montréal Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel Bernard et à l'Hôtel de M. Ostrom. Le Bureau de la Diligence sera tenu à l'HOTEL LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au Bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, Propriétaires, Montréal. T. & T. LECOMTE, Propriétaires, Québec. S. & C. HOUGH, Propriétaires, Québec. MICHEL GAUVIN, Agents à Montréal.

G. LEBLANC, O. GOUIN, Agent aux Trois-Rivières.

1 décembre.

LES Soussignés étant devenu acquéreur de toutes les créances dues à la FAILLITE DE NOEL CINQUARS, avertit ceux qui doivent à la dite faillette de venir payer immédiatement le montant de leur compte au No. 117, rue St. Paul, porte voisine de B. Brewster, coin de la rue St. François-Xavier, ou sinon, leurs comptes seront mis entre les mains d'un Avocat.

LOUIS PLAMONDON.

Montréal, 15 déc. 1846.

A VENDRE ou A LOUER,

UNE BELLE TERRE toute en culture, située près du village St. Laurent, à 7 milles de distance de la ville de Montréal, contenant environ 60 arpents en superficie, bâtie de Maison, Grange et autres bâtiments.

Pour les conditions s'adresser à M. Pierre Verdun, au dit village St. Laurent; à M. François Desautels, Montréal, ou au soussigné.

J. A. LABADIE, N. P.

A VENDRE de gré à gré.

UN Superbe terrain situé au faubourg St. Antoine de cette ville, de 55 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a depuis la Rue St. Antoine, où il est borné en front, jusqu'à la Rue St. Janvier où il est borné en arrière joignant d'un côté à Henry Lamb Ec. et d'autre côté ou représentant Koester, avec deux maisons et autres bâtiment dessus construits.

Pour les Conditions s'adresser au Soussigné, J. A. LABADIE, N. P.

12 janv. 1847.

A VENDRE,

1. UN TERRAIN sur la de la Fabrique ou Marché-Neuf, de 108 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec deux Maisons de 54 pieds de front chaque, y compris les passages, voûtes et autres bâties, rapportant l'une, un loyer de £400 et l'autre un loyer de £450 par année.

20.— Un autre terrain sur la rue St. Vincent de 156 pieds de front sur 104 pieds de profondeur avec une maison de 29 pieds et une autre de 55 pieds de front et autres bâtiments, rapportant un loyer de £200 par année.

30.— Un autre terrain au Côteau Barron, de 270 pieds de front sur 165 de profondeur.

40.— Un autre terrain situé au Pied du Courant, de 100 pieds de front sur 89 pieds de profondeur.

50.— Un autre terrain situé au même lieu, de 50 pieds sur 100 pieds.

Un quart du prix seulement sera exigible après la ratification de l'acte de Vente demandée par l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'icelui, dans le cas où il ne serait pas demandé une telle ratification, et le reste du prix sera par termes faciles. Pour les conditions s'adresser à SERAFINO GIRALDI ou à ALEXIS GIARD, Avocat. 22 janv.

SLEIGHS! SLEIGHS! SLEIGHS!

LES soussignés disposent maintenant de leurs fonds étendus de voitures d'Hiver, à une réduction de 25 POUR CENT de leurs prix ordinaires.

M. & P. GAVIN, Coin des rues Bleury et Craig.

Montréal 29 janv.

A Vendre a ce Bureau.

AFFICHES POUR MAISONS A LOUER.

Montréal, 12 février, 1847.

IMPORTANT AUX MARCHANDS & C.

LES Soussignés, agents en Canada pour la vente des MOULINS de FITZGERALD, infirment le public qu'ils ont reçu plusieurs de ces célèbres Moullins qu'ils offrent en vente.

DESRIVIERES & DEMPSY, No. 28, rue St. François-Xavier.

10 nov.

GRAND ASSORTIMENT

DE POELES NOUVEAUX.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poèles Banner, Victory, Furmer, Troy et Air tight, et les célèbres Poèles de cuisine à patente de Buck, poeles de salon à grille, Poèles à Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poeles de salles Air tight, à air tempéré, et richement ornés. Les poeles patentés de Buck et les poeles Air tight de Troy, sont adaptés également à brûler du bois, du charbon ou coke, et seront vendus, à l'essai, pour un mois. Il ne faut que s'en servir pour en être satisfait. Les poeles de salons, Air tight, (de différent patrons et grandeurs) sont d'un fini parfait, d'une apparence chaste et belle, embellis par des ornements de bon goût et supérieure en qualité et aussi le rapport de la forme à tout ce qui a jamais été offert en ce genre sur le marché. Ces poeles de salons sont vraiment des meubles élégants et à bon marché et comme ils sont construits sur le principe des Air tight, ils sont expressément calculés pour donner beaucoup de chaleur avec peu de combustible. La quantité d'ouvrage en relief, augmente la surface rayonnante de manière à lui donner le double du pouvoir d'un poêle de même dimension construit sur l'ancien plan.

Les cylindres pour brûler le charbon ou le coke pour des passages, anti-chambres ou bureaux etc., sont simples de construction, joignant à la fois, l'élégance, la beauté du travail, l'économie du charbon, et la durée; une visite est respectueusement sollicitée.

BARRETT & HAGAR, 109 rue St. Paul.

23 Octobre.

MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, etc.

L. P. BOIVIN,

Le Soussigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES EN BIJOUTERIES, et autres parmi lesquels se trouvent:—

Montres en or émaillées pour Dames, Montres de riches de Messieurs, Chaines-Gardes en or, Chaines-Courtes et Clefs en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or, Lorgnettes Doubles en or et en acier, do Simples do Epinglettes à camée, do topaz et émaillées, Boucles d'Oreilles, nouveau goût, Bagues de Dames et Mrs., en grande variété, Ecritoires (Ladies companions), plumes en or et plumes en acier. Fousils, Broses, Paniers Français, Portemanteaux et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Rasoirs de première qualité, Canifs Ciseaux, etc. etc. UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par le Erromanga de Liverpool, une collection riche de montres patentées en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc., Montréal, Juillet, 184.

L. P. BOIVIN,

Orfèvre et Bijoutier.

Rue St. Paul No. 80.

VIENT de recevoir 2 caisses EAU DE COLOGNE, de J. M. FARINA, qu'il offre en gros et en détail, à des prix réduits. 9 octobre 1846.

POBOBLAINS,

FAYENCE ET VERRERIES.

1200 Paniers et Boucaults contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne, à vendre à très bas prix, soit tel qu'empacé originairement ou réempacé par douzaine, à la demande des acheteurs.

H. B. SMITH & Co.

Rue St. Paul, 11 sept.

B. CARLISLE,

DOREUR,

166. Rue Notre-Dame. 166.

MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoye et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc.

{ No. 166 Rue Notre-Dame, vis-à-vis Messrs. Gibb et cie.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec expédition.—à des prix modérés. 23 juillet, 1846.

MONTRES EN OR

RECEMMENT reçues de Londres et de Genève, quelques Montres en Or d'une qualité supérieure, aux emblèmes de la Feuille d'Érable en relief.

A vendre par L. P. BOIVIN.

Marché-Neuf, 6 oct.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

15 TONNES Rum Jamaïque, 10 Barriques Brandy Martel et Hennessy, 10 ditto Gin de Koupa, 40 Balles Boucans, 80 Quarts Vinaigre, 100 Calasses Chandelles de Damoulin et Supercaceti. DESRIVIERES & DEMSEY.

AVIS public est par les présentes donné que M. Louis G. Normandeau de L'Assomption, et Dempsy, Notaire Normandeau, veuve de feu Pierre Auger, ont pour révoquer la procuration qu'ils ont donnée au soussigné tant que les dettes de la succession Normandeau n'ont pas acquittées, ainsi que comportait la dite procuration faisant partie de l'acte de partage passé devant M. Girouard et Braut, notaires, et tel que le leur a limité le soussigné par le ministère de Mtr. C. A. Braut, Notaire, et en conséquence les personnes qui peuvent avoir eu affaire à régler avec la dite succession, sont priées de s'adresser au soussigné, comme par le passé. LOUIS DELAGRAVE, Procureur des héritiers Normandeau. 29 janv.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Collé, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'un nonneur, aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une exception dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, et qui ont la collection qu'il possédait et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir le visiter, afin de juger de l'étendue de la collection; on peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans les états, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$30 chaque, M. G. n'a rien épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier. On ne paye rien pour voir. 13 oct.

13 oct.



NOUVELLES MARCHANDISES. BEAUDRY ET FRERE.

No. 127, RUE NOTRE-DAME. (Vis-à-vis l'Eglise Anglaise.)

VIENNENT de recevoir par le Great-Britain, l'Abnion, le Caladanniu, l'Erromanga et le James Campbell, et attendent par d'autres vaisseaux sur le point d'arriver, un assortiment complet de marchandises d'automne, parmi lesquelles sont les articles suivants, savoir:— Châles de toutes descriptions, Cashmère et mouss. de laine du dernier goût, Soie caracaté et autres descriptions, Draps pilos et castors, différentes couleurs, Dreshkin et Casimir, Draps fins pour Dames et Messieurs, Etoffes à veste, du dernier goût, Fianelles, Couvertes et Plais. Le tout à des prix très modérés. 18 septembre.

VOITURES, SLEIGHS, CARROSSES.

No. 127, Grande rue St. Laurent.

M. J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, &c., No. 127, Grande rue St. Laurent, quelques portes plus loin que le Nouveau Marché, informe respectueusement les habitants de Montréal, qu'il vient d'arriver de Londres et de Paris, et qu'étant en possession des patrons les plus récents et approuvés par le mode, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, d'une manière à mériter une part du patronage public. Ses prix en toute circonstance seront raisonnables. M. G., a en mains une grande variété de Sleighs. Les réparations et le peinture de voitures seront faites avec ponctualité et la plus grande attention. Montréal, 9 déc. 1846.

PELLETERIES.

LES soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelleteries, consistant en Martre naturelle, Ecureuil, Renard, Castor, Neutria, Vison, Loure, Loup marin lustré et naturel et aussi des souliers de Chevreuils de Lorette et des Barquettes. A vendre à bon marché à l'ancien établissement, maison de Chapellerie de Londres, une porte au nord-est la place d'armes, rue Notre-Dame. ANDREW HAYES. Décembre.

FAITES ATTENTION

TAPIS A L'HUILE, VENDRE au magasin de M. LAFAMME, 343, rue St. Paul, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de motifs et grandeurs assorties, pour Chambre, Passages et Salles, ainsi que pour salles, piscines, etc., et autres Toiles, et Soies Cirées pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, et pots et Manteaux, etc.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre à deux étages avec jagement située dans le village de Nicolet avec cave, hangar, écurie, jardin et autres dépendances. Cette place a été occupée depuis huit ans par M. WORTH. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux. L. S. BEAUCHEMIN. 23 crobre.

LACOSTE & MORIN

Notaires Publics Bureau coin des Rues St. Laurent et des Fortifications. 26 janv. 1847

J. P. Leprohon, Avocat,

A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 8.—Octobre

STANISLAS DRAPEAU, chef d'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE.